

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elaine Fraser

<https://www.cadre21.org/membres/9d5cc26e4068e63f62bac19b>

Date d'obtention : 2024-03-13 19:34:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Familiarize myself with the trousse sexto and the procedures.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Yes it will allow me to proceed in an appropriate manner that follows the sexto kit procedures.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will pay close attention to determine if the act is a malicious one and put supports in place as per the sexto kit procedures.